

les registres, écrit de la main de M. Garrault et signé par lui :

Le quinzième mars mil sept cents cinquante, je soussigné prêtre missionnaire de Saint-Louis de l'Île au Coudre, certifie à tous ceux qu'il appartiendrait qu'il a été défendu par monseigneur révérendissime évêque de Québec (*Mgr de Pontbriand*) de donner la bénédiction du Saint Sacrement dans la dite Eglise de l'Île au Coudre depuis la dix-huitième de janvier de ladite année pendant un an de suite, et ce en punition de la résistance que les habitants de ladite Eglise ont apportée à mes volontés lorsque je voulu traverser à la Petite-Rivière pour donner les sacrements aux malades.

Voici, d'après le témoignage de la tradition, les raisons de ce refus, inouï chez notre peuple canadien, surtout à l'époque où ce fait a eu lieu.

Il paraît que le nouveau curé de l'Île-aux-Coudres se déplaissait extrêmement dans sa position, dont l'isolement et les difficultés de traverser sur la terre ferme le contrariaient d'une manière étrange. Il ne se gênait pas de répéter sans cesse, à tout venant, qu'il ne resterait pas sur l'île, qu'à la première occasion il la quitterait, et qu'il faisait auprès de monseigneur de Québec toutes les instances possibles pour en sortir. Or, les habitants de l'île, qui avaient toujours été sans prêtre résidant avec eux, prétendaient garder leur curé. Lors donc que M. Garrault leur demanda de le traverser à la *Petite-Rivière*, ils se persuadèrent que ce n'était qu'un prétexte pour s'en aller à Québec. Ils refusèrent de le traverser à la *Petite-Rivière*; ce refus offensa, avec raison, M. Garrault, qui ne voulait pas être leur prisonnier.

Leur faute, car c'en était une, avait été accompagnée de circonstances atténuantes qui la rendaient jusqu'à un certain point excusable. Car il était si pénible pour ces pauvres insulaires d'être privés d'un prêtre, surtout pendant la saison de l'hiver, alors qu'ils avaient des embarcations si peu commodes pour traverser à la terre du nord. Il paraît que monseigneur de Pontbriand en avait jugé ainsi puisque, pour toute punition, il ne leur avait retranché que la bénédiction du Saint-Sacrement pendant une année.

Monsieur Garrault, dont le départ était définitivement résolu, probablement pour le moment de l'ouverture de la navigation, crut devoir consigner dans le registre de

baptêmes, etc., ce châtement, infligé aux pauvres insulaires. Il faut avouer qu'il eût été beaucoup plus facile d'aller chercher M. le curé de la Baie-Saint-Paul pour un malade de la Petite-Rivière que de faire traverser le curé de l'île pendant la saison des glaces. Au reste, on ne voit pas trop pourquoi les habitants de l'Île-aux-Coudres auraient été obligés de faire les frais d'une traversée fort difficile pour des malades d'une autre paroisse.

Contre son gré, je pense, et malgré qu'il lui en coûtât, monsieur Garrault prolongea son séjour sur l'île jusque vers le *sept de juillet* 1750. A cette époque, il quitta l'Île-aux-Coudres sans peine et sans regret, à peu près, je pense, comme un oiseau qui sort de sa cage, ou comme un prisonnier qui voit s'ouvrir devant lui les portes de la prison. Monsieur Garrault n'avait été curé de l'Île-aux-Coudres que pendant *deux ans et vingt jours*.

Son premier acte porté au registre fut celui du baptême de Geneviève-Ursule, fille d'Ignace Brisson, le 16 juin 1748, et son dernier, celui du mariage de François Tremblay et de Marie-Joseph Dufaure, du 6 juillet 1750.

II

DES PRÊTRES QUI ONT DESSERVI L'ÎLE-AUX-COUDRES, APRÈS LE DÉPART DE M. GARRAULT

Depuis le départ de M. Charles Garrault jusqu'à l'époque de 1770, c'est-à-dire pendant l'espace de vingt ans, l'Île-aux-Coudres fut desservie par voie de missions.

Le premier missionnaire en date fut un Père Récollet, François Denys Barron, qui vint résider sur l'île depuis le 19 octobre 1750 jusqu'au 4 août de l'année suivante, 1751. Le 21 d'octobre de la même année, le Père Claude Godfroy Coquart, jésuite, fut chargé de la desserte de l'île, qu'il conserva jusqu'au 30 d'août 1757. Ce père résidait presque toujours sur l'île et surtout pendant le temps de l'hiver †.

† Chose assez remarquable pour être mentionnée ici, c'est que le Père Coquart fit cinq mariages pendant l'année 1756 : 1o le mariage d'Etienne Savard et de Angélique Roussel, le 2 avril 1756; 2o celui de Jean Desbiens et de